

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	
	France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	8 741		8 741	15 853	
Chiffre d'affaires NET	8 741		8 741	15 853	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			872	7 999	
Autres produits			1	6	
Total des Produits d'exploitation (I)			9 614	23 858	
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 049	791	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			96 452	125 167	
Impôts, taxes et versements assimilés			8 710	8 008	
Salaires et traitements			103 089	97 909	
Charges sociales			25 628	22 437	
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			177 821	185 874	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			213	106	
Total des Charges d'exploitation (II)			412 962	440 293	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			- 403 349	- 416 435	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	182 686	98 139
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	182 686	98 139
2. Résultat financier (V-VI)	- 182 686	- 98 139
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 586 035	- 514 574
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 400	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	76 400	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 863	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	3 863	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	72 537	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	86 014	23 858
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	599 512	538 432
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	- 513 498	- 514 574

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

157 949

71 683

Désignation de l'entreprise : 1996 EVENTS

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
					1		2				
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
					3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	18 881	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9		KJ	1 276 202	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			[Dont Composants]	M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Composants]	M3		KS	46 052	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	4 891 114	KW		KX	32 698
		Matériel de transport *				KY	8 800	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	175 683	LC		LD	5 329
		Emballages récupérables et divers *				LE	91 420	LF		LG	3 100
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	8 499	
	TOTAL III				LN	6 489 271	LO		LP	49 626	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	225	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	225	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	6 508 377	ØH		ØJ	49 626		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1			2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV	18 881	LW	18 881	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	1 276 202	MC	1 276 202
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	46 052	MK	46 052	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU	0	MM	4 923 812	MN	4 923 812
		Matériel de transport				IV		MP	8 800	MQ	8 800
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	181 011	MT	181 011
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV	94 520	MW	94 520
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
Avances et acomptes				NC		ND	8 499	NE	8 499		
TOTAL III				IY	0	NG	6 538 896	NH	6 538 896		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	225	2F	225	
	TOTAL IV				I3		NJ	225	NK	225	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	0	ØL	6 558 003	ØM	6 558 003

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 1996 EVENTS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 1996 EVENTS

Néant ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 022	PF	3 344	PG		PH	15 366
TOTAL I		RK	12 022	RM	3 344	RN		RO	15 366
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	284 378	PN	28 518	PO		PQ	312 896
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 378	QA	975	QB		QC	8 353
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	991 466	QE	123 964	QF		QG	1 115 430
	Matériel de transport	QH	4 432	QI	1 760	QJ		QK	6 192
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	89 833	QM	19 260	QN		QO	109 093
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	1 377 486	QV	174 477	QW		QX	1 551 963
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	1 389 508	QP	177 821	QQ		QR	1 567 329

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Autres immobilisations corporelles	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY				NZ			
							(NS + NT + NU)				(NW - NY)			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : 1996 EVENTS

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : 1996 EVENTS

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	225	UV	225	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	6 225		6 225					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 400		2 400					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	314 998		314 998				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	7 956		7 956					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	8 964		8 964					
	Charges constatées d'avance		VS	10 986		10 986					
	TOTAUX			VT	351 754	VU	351 754	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH	648 888		45 402		208 770			394 716
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	74 341		74 341						
Personnel et comptes rattachés		8C	7 989		7 989						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 082		21 082						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 624		1 624					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	441		441					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	9 352 788		9 352 788						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 839		1 839						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	10 108 993	VZ	9 505 507		208 770		394 716	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	45 964	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : 1996 EVENTS		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :								
				3	1	1	2	2	0	2	2	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								
				- imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme									
			- Plus-values soumises au régime des fusions									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
TOTAL I												
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								
				- imposées aux taux de 19 %								
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
				- imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
	Majoration d'amortissement *											
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
					Sociétés d'investissements immobiliers cotés (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA		
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagee par le report en arriere du deficit		ZI					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												
TOTAL II												
III. RÉSULTAT FISCAL				513 498								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)		XI							
			déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		513 498						
				XO		513 498						

Désignation de l'entreprise : 1996 EVENTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	2 839 477
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	2 839 477
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	513 498
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	3 352 975
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	9 806
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)
--

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>1996 EVENTS</u>												Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(3724795)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(514 574)		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	OF	(4239369)		Report à nouveau	ZG	(4 239 369)								
							TOTAL II	(4 239 369)							
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	200									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	16 487	20 758								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 526	27 861								
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	72 240	76 549								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	96 452	125 167								
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	8 710	8 008								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	8 710	8 008								
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	1 748	1 822								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	21 835	21 533								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*				OB										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		1.40 %								
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %								
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations								
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %								
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 3 7 9 2 5 7 9 4 0 0 0 1 9									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 1996 EVENTS Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
I - Immobilisations *	⑦	⑧	⑨					
	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
12								

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 1996 EVENTS

Néant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>1996 EVENTS</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

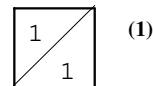
16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 1996 EVENTS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		YP
dont apprentis		YF
dont handicapés		YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
TOTAL 1		OX
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues		OF
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
TOTAL 2		OM
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		ON
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY
TOTAL 3		OJ
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE * EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation		HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 5 3 8 8 0 9 2 2 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1996 EVENTS

ADRESSE (voie) 6 Place de la Madeleine

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	96
---	----	---	--	----	----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4
---	----	---	--	----	---

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination 1996

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 96.00 Nb de parts ou actions 96

Adresse : N° 13 Voie Côte d'Eich

Code postal 1450 Commune Luxembourg Pays LU

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

5 3 8 8 0 9 2 2 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

1996 EVENTS

ADRESSE (voie)

6 Place de la Madeleine

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

1996 EVENTS

6 Place de la Madeleine

75008 PARIS

Etats financiers et fiscaux

Exercice clos le 31/12/2022



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	18 881	15 366	3 515	6 859
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	1 276 202	312 896	963 307	991 825
	Installations techniques, matériel et outillage	46 052	8 353	37 699	38 674
	Autres immobilisations corporelles	5 208 143	1 230 715	3 977 428	4 081 286
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	8 499		8 499	
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	225		225	225	
Total II	6 558 003	1 567 329	4 990 673	5 118 869	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	6 225		6 225	6 225
	Autres créances	334 318		334 318	312 669
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	13 924		13 924	37 614	
Charges constatées d'avance (3)	10 986		10 986	302	
Total III	365 454		365 454	356 810	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 923 456	1 567 329	5 356 127	5 475 679	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

225

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/202212	Exercice N-1 31/12/2021 12	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1	1	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves			
	Report à nouveau	- 4 239 369	- 3 724 795	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 513 498	- 514 574	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées			
	Total I	- 4 752 866	- 4 239 368	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II			
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges			
	Total III			
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	648 867 21 9 352 788	694 964 21 8 892 545	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	74 341 31 137	100 307 27 209	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 839		
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	10 108 993	9 715 047	
		Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 356 127	5 475 679	

(1) Dont à moins d'un an

9 505 507

9 064 014

1996 EVENTS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 euro
Siège social : 6, place de la Madeleine – 75008 Paris
538 809 229 R.C.S Paris

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A neuf heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée « **1996 EVENTS** » (ci-après « la Société »), dont les principales caractéristiques sont visées en entête, se sont réunis Via Fatebenefratelli, 3 Piano 6, 20121 Milan MI, Italie, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par la gérance.

Sont présentes ou représentées :

- **Monsieur Maxime Didier**
Propriétaire de 4 parts sociales
 - **La société 1996**
Propriétaire de 96 parts sociales
- Soit un total de : 100 parts sociales

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Maxime Didier, en sa qualité de gérant A de la société 1996, associée majoritaire de la Société.

L'assemblée générale réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée générale :

- *une copie des lettres de convocation des associés,*
- *la feuille de présence,*
- *le bilan, compte de résultat et annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,*
- *le rapport sur les conventions réglementées établi par la gérance,*
- *le texte des projets de résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale,*
- *les statuts de la Société.*

Le Président de séance fait observer que ces documents ont été tenus à la disposition des associés au siège social depuis la convocation de l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour sur lequel l'assemblée générale est appelée à délibérer, à savoir :

- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;*
- *Rapport spécial du gérant sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce ;*
- *Quitus au gérant ;*
- *Rémunération du gérant.*

Après avoir présenté le rapport spécial sur les conventions règlementées établi par le gérant, le Président de séance ouvre la discussion.

Un échange de vues s'instaure, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022, qui font apparaître une perte nette comptable de 513.498 €, approuve toutes les opérations traduites dans ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

L'assemblée générale des associés prend acte que la Société est dispensée d'établir un rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un résultat de (513.498) €, décide, sur proposition de la gérance, de l'affecter, de la manière suivante :

Soit	(513.498) €
En totalité au compte « Report à nouveau », qui de	(4.239.369) €
Est ainsi porté à	(4.752.867) €

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale des associés prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux clos par la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés donne à Monsieur Maxime Didier, gérant, quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte de l'absence de rémunération du gérant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal, lequel a été signé par le Gérant, après lecture.

Le Gérant

M. Maxime DIDIER

DocuSigned by:
Maxime DIDIER
EE6AB372AA144B8...